**La démarche de transition inclusive au GAPAS**

**Rencontre avec Mélina KONRAD : directrice du service hébergement du GAPAS**

**Date : Le vendredi 18 Octobre 2019 à Roubaix**

**I. Le contexte du projet**

1. **Présentation du GAPAS**

Le GAPAS propose diverses formes d’accompagnement pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à travers la gestion de 25 établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L’action de l’association s’articule autour de la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle œuvre en faveur de leur autodétermination et d’une réponse accompagnée sur mesure pour tous.

1. **Le service hébergement du GAPAS**

Il regroupe au 1er janvier 2019, 7 services distincts sur Lille ,Roubaix et Armentières comprenant plus de 60 professionnels autour de 170 adultes.

Pour des adultes en situation de handicap psychique :

• Un foyer de vie de 24 places dont une place d’accueil temporaire

• Une résidence de 20 places pour adultes de plus de 50 ans

• Un service d’accueil de jour de 50 places à temps partiel

• Un Service d’accompagnement à la Vie Sociale de 54 suivis

• Trois dispositifs d’habitats partagés/ habitat inclusif « l’intervalle » pour 19 places

Pour adultes en situation de déficience intellectuelle ou handicap psychique :

• Un foyer d’hébergement de 16 places dont une d’accueil temporaire

Pour adultes présentant des Troubles du Spectre de l’Autisme

• Un Service d’Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap de

15 places

1. **Elaboration du projet : Un CPOM tourné vers une modification de l’offre dans un contexte budgétaire contraint (2016)**

Signature d’un CPOM pour le service hébergement avec le Département du Nord actant une nette diminution budgétaire (5% la première année puis évolution nulle sur les 2 ans).

Les objectifs du CPOM : tournés vers **une transformation contrainte de l’offre** (transformation de 6 places de Foyer logement en SAVS et transformation de 10 places de foyer d’hébergement en SAVS).

**Avec les équipes : Un travail conséquent pour faire accepter les transformations de places et les contraintes budgétaires. Celles-ci ont néanmoins servies de levier pour repenser de manière globale l’accompagnement.**

**4. Nécessité de renforcer la formation des professionnels (2017)**

Afin de sensibiliser les équipes aux évolutions du secteur médico-sociale, elles ont bénéficié de :

* **l’intervention de Jean-René LOUBAT (psychosociologue) en mai 2017 autour de « Transition sanitaire et médico-sociale :** Logique de parcours & nouvelles organisations ».
* **Un colloque a été organisé en juin 2017 par le Comité Franco-Québécois pour l’Intégration et la participation Sociale (CFQIPS)** auquel le GAPAS a participé, et notamment Mélina KONRAD.

Impact : De là est née une réelle envie de bousculer les pratiques institutionnelles et de transformer le service proposer aux adultes du service.

**II. La démarche globale**

**1. Une définition partagée (de l’autodétermination, de l’inclusion, …)**

Les principes : permettre à la personne de vivre **la plus haute qualité de vie**, en lui permettant de **maintenir ou de rétablir des habitudes de vie** tout en assumant des **rôles sociaux valorisés**.

**L’inclusion a comme visée fondamentale** de garantir une plus grande implication de la personne en situation de handicap dans toutes les dimensions de la vie sociale et quotidienne. Implication de la personne en situation de handicap dans les multiples dimensions de la vie en société et dans la définition des choix qui la concernent et réfute toutes pratiques discriminantes.

**La transition inclusive représente pour eux:**

• Un processus itératif et structuré, adapté au contexte

• Un impératif humain et social

• La véritable raison de la désinstitutionalisation

Elle accompagne dans la temporalité la transformation sociétale et renforce la qualité des rapports entre les acteurs. Elle reconnaît la nécessité du processus institutionnel tout en imaginant ses nouvelles formes, pour privilégier l’épanouissement de chacun autour d’un projet personnalisé dont la personne accompagnée est l’acteur principal.

**2. Un projet co-construit avec les équipes**

**Création d’un comité de pilotage transversal à tous les services autour d’un projet « service hébergement de demain » qui s’est rapidement renommé « COPIL transition inclusive »**: une réelle volonté de coconstruire avec les équipes de terrain de nouvelles solutions.

Obj : Réfléchir à la manière de mettre en œuvre les orientations des politiques publiques

Effets : Prise de conscience partagée autour d’une nécessaire évolution des pratiques professionnelles et des solutions apportées aux adultes accompagnés.

**Les équipes ont travaillé autour de grands textes internationaux et nationaux. Ils se sont également immergés dans les politiques locales du Département du Nord autour du nouveau schéma des solidarités humaines pour la période 2018-2022.**

**3. Une implication des personnes accompagnées**

Obj : **impliquer les personnes accompagnées dans les services** par des interventions de professionnels sur une sensibilisation à la citoyenneté et à ce que représente une société inclusive. (supports adaptés en FALC afin de faciliter la compréhension des personnes.)

Echanges autour des changements/ la transition inclusive, les attentes et les ressentis.

1 réunion organisée pour les adultes du SAJ. D’autres réunions vont être organisées courant 2019.

**4. Un appui méthodologique et une démarche projet**

Accompagnement des équipes dans le processus : **appui méthodologique avec le CFQIPS autour de Daniel BOISVERT.**

* Mise en place d’un calendrier de transformation des services.
* **A partir de 2017** : échanges réguliers et des relectures de documents produits par l’équipe se sont mis en place.
* Une démarche projet a été mise en place avec de nombreux axes de travail notamment: un comité de pilotage mensuel, un groupe communication qui a développé une newsletter, un groupe centré sur le repérage des compétences et les voyages apprenants, etc.

**5. Formation indispensable (concepts)**

Au-delà d’une méthodologie de gestion de projet, nécessité de donner du sens à ces changements en direction des professionnels.

**Formation pour l’ensemble des équipes aux concepts de : Valorisation des Rôles Sociaux, de Processus de Production du Handicap et de la Qualité de Vie, ainsi que de l’autodétermination.**

Suite à ces formations : **mise en place d’une réflexion afin d’agir sur les pratiques institutionnalisantes.**

**6. Un management nécessairement coopératif et responsable**

Ce projet s’est inscrit dans la politique du GAPAS autour de la mise en place d’un management coopératif dont **la définition a été co-construite par un groupe de professionnels** :

*« Le management coopératif est un mode d’organisation qui s’appuie* ***sur l’intelligence collective.***

*Il favorise la reconnaissance des compétences et des potentiels de tous les professionnels et bénévoles*

*afin d’enrichir les missions du GAPAS* ***dans une organisation apprenante.***

*Il permet la participation de tous aux processus de réflexion aboutissant aux décisions dans une relation de confiance, de respect et d’engagement. Il contribue à l’amélioration continue de l’accompagnement singulier de la personne accueillie* ***dans une dimension citoyenne****. »*

En termes d’actions concrètes, **les équipes** **bénéficient de** **temps dégagé de l’accompagnement direct** des adultes et géré de manière autonome **pour participer à des groupes de travail, des colloques, des formations, des visites apprenantes etc..**

Les professionnels sont aussi force de proposition pour proposer des projets pour le service :

* Vie affective, développement du Facile à Lire et à Comprendre (FALC), participation au projet ISAID Inscrit dans le cadre de la promotion de la santé des personnes avec déficience intellectuelle (DI), le projet I SAID, d’une durée de quatre ans (oct. 2016 – oct- 2020) vise à favoriser la capacité d’autodétermination de ces personnes et améliorer leur accompagnement + au projet ma s@nté 2.0 (une initiative collective en Hauts-de-France pour l’accès à la santé des personnes avec un handicap mental).

**Une confiance a été instaurée entre l’équipe de direction et les professionnels afin de faciliter le travail quotidien sur le terrain : libération des processus de décision, amélioration des conditions de travail par les outils de communication et l’accessibilité au matériel.**

**III. Les premières évolutions**

**1. Transformation des places Foyer logement en SAVS et foyer d’hébergement en SAVS (2018-2019)**

En réponse aux orientations du CPOM : **constitution d’un groupe projet pour construire une méthode projet afin d’assurer la transformation des places foyer logement en SAVS.**

Chaque partie prenante a été associées dans la démarche : professionnels, personnes accompagnés, représentants légaux, partenaires.

En 2018, les 6 places de foyer logement se sont transformées en SAVS.

En 2019, 10 places de foyer d’hébergement se sont transformées en SAVS.

**2. Le passage d’un service « All inclusive » à un plan de soutien individualisé**

**L’admission au sein des services a longtemps été pensée de manière globalisante**. A son arrivée, chaque adulte bénéficie de l’ensemble des services auquel est rattaché son orientation médico-sociale.

**Suite aux formations,** les professionnels ont mis en place de nouveaux accompagnements en lien avec les nouveaux principes d’action. **Les postures professionnelles ont nettement évolué pour favoriser la prise de décision éclairée des adultes et les soutenir dans leur projet de vie.**

**3. La création d’une échelle d’inclusion**

Les équipes ont travaillé sur une échelle d’inclusion et se sont ensuite cotés sur la grille dans l’objectif d’améliorer le niveau d’inclusion des services proposés.

**5 niveaux d’inclusion ( de 0 le moins inclusif à 4 le plus inclusif) et sur les dimensions : habitat, travail, santé, loisirs.**

**4. La transformation d’un service d’accueil de jour en service de soutien à l’inclusion**

**Directement en lien avec la valorisation des rôles sociaux, pas possible de maintenir le service d’accueil de jour en l’état.**

Les professionnels ont partagé des constats forts : faire des activités « de loisirs » en semaine, n’entraient pas dans un rôle valorisant ni dans des habitudes de vie normale. Historiquement, le SAJ proposait des activités diverses, directement en lien avec le loisir : équitation, bowling, randonnée, esthétique, ping-pong etc. qui n’étaient pas liées à un développement des compétences ou un parcours d’autonomisation des adultes.

**En octobre 2018, à l’initiative d’un éducateur du service, un projet d’action bénévole a d’abord été**

**développé. Le projet « Action Bénévole » est un dispositif d’accompagnement à la pratique d’une activité bénévole, de soutien à des personnes accueillies au sein du Service Hébergement du GAPAS.**

A ce jour, **43 missions ont pu être réalisées auprès de :** Banque Alimentaire de Lille, Epiceries solidaires, Centres sociaux et maisons de Quartier, Cinéma, Théâtres, Le service Reprographie de l’EPSM, Associations, EHPAD, Médiathèque

**Au-delà de l’action bénévole (qui ne bénéficie pas à l’ensemble des adultes** accueillis au sein du service) : **projet de transformation du SAJ en Service de Soutien à l’inclusion** est en cours l’élaboration. (Appui : échelle de soutien SIS F)

Projets qui tendent à favoriser la pair-aidance et un principe de co-gestion, un meilleur parcours d’adultes vieillissants (souvent accueillis encore chez leur parent) et le développement de la citoyenneté.

**5. L’externalisation de places de foyer de vie**

Les changements ont aussi impacté le fonctionnement du foyer de vie. En 2014 : la commission de sécurité de la ville de Lille déclare un avis défavorable pour ses locaux et imposent de réduite la capacité à 19 places. Travail de partenariat avec le bailleur social LMH : obtention de 5 studios dans un bâtiment à proximité dans lequel la résidence de vie est déjà intégrée sur les 4èmes et 5èmes étages.

**Avec les équipes : travail important pour convaincre les équipes de la capacité des adultes à bénéficier d’un appartement en dehors des murs de l’institution. Mise en place d’un accompagnement externalisé avec des passages quotidiens par une équipe réduite de 3 professionnels.**

Constat : Rapidement, les adultes concernés se sont épanouis dans ce nouvel accompagnement et bénéficient depuis le début de l’année 2019 d’un relais vers un accompagnement de type SAVS.

**Appui sur cette expérience enrichissante + formations dont ont bénéficié les professionnels pour développer une nouvelle solution** : 3 places de foyer de vie externalisée en louant un appartement dans une commune à proximité de Lille. Trois adultes ont visité le logement et ont choisi de vivre en **collocation**. (soutien en fonction de leur besoin et de leur demande par l’équipe du foyer de vie).

En parallèle, **projet de construction d’un nouveau bâtiment** en cours sur la commune d’Hellemmes. Projet construit pour qu’il soit le plus inclusif : 24 studios individuels, limitation des espaces communs en dehors d’espaces de rencontre, un seul espace de bureaux partagés pour les professionnels. (Ce dispositif ne sera pas un déménagement de foyer de vie).

Projet :

Souhait d’ici 2021 : **réfléchir à la solution la plus adaptée pour les 15 adultes restant actuellement dans les locaux du foyer de vie et développer un projet innovant en lien avec le secteur de psychiatrie du** **territoire** **autour de besoins non couverts, de l’aide aux aidants, de l’accueil temporaire**.

Souhait aussi qu’il soit le lien d’un projet centré sur un apprentissage de la vie autonome.

**6. Une réflexion globale sur la réponse accompagnée pour tous**

Depuis 2014 : le service hébergement a **mis en place une coordination des parcours** autour d’une éducatrice coordinatrice de parcours, d’une secrétaire en charge des dossiers administratifs **et d’une commission de parcours qui associe bimensuellement un professionnel de chaque service**.

L’objectif de cette coordination de parcours : assurer les admissions et les sorties pour l’ensemble des services.

**Cette coordination de parcours a engagé une réflexion pour intégrer les principes d’une réponse accompagnée pour tous**.

L’objectif : permettre aux personnes qui les sollicitent de leur trouver la solution la plus adaptée à leur besoin, qu’elle soit interne à leurs services, auprès de partenaires du secteur social ou médico-social ou dans le droit commun.

**7. Une transition numérique engagée**

Investissement sur cette thématique au travers d’outils qui pourront faciliter le quotidien des personnes accompagnées.

Un groupe réfléchi sur cette thématique et s’inspire de **visite apprenante** notamment du projet ATYPICK développé à Rennes (<https://fr.slideshare.net/assmednum/prsentation-aty-pi-ck>) ou les outils développés dans le cadre de l’e-santé en lien avec la thématique des Semaines d’Information en Santé Mentale 2019 « santé mentale à l’ère du numérique ».

Investissement sur la transition numérique.

Le groupe de travail a travaillé un projet dont les objectifs sont :

 **D’éviter la fracture numérique** aux personnes qui sont accompagnées en les familiarisant avec des outils (écrans numérique, tablettes…)

 **Développer leur autodétermination et leur empowerment** en leur proposant des applications adaptées

 **Favoriser leur inclusion sociale** en facilitant l’accès aux informations qui les intéressent. (ex : suivre l’actualité de leur ville sur les réseaux sociaux, infos concernant des événements, lieux de rencontre…)

 **Développer leur autonomie et leur citoyenneté** en facilitant notamment leurs démarches administratives par internet. Le service hébergement a participé à l’évaluation du prototype du site internet de l’association Signe de Sens. Cette association a créé un site internet « infos accessibles » à destination des personnes vulnérables. Il rassemble l’ensemble des informations nécessaires à la réalisation de différentes démarches liées à des événements auxquels les citoyens peuvent être confrontés (mariage, retraite, chômage…).

Projet : le service hébergement a pour projet de créer une **plateforme du numérique favorisant l’inclusion sociale.**

Cette plateforme :

 **Sera un lieu ressource (**pour les personnes accompagnées, les professionnels du service hébergement, les personnes extérieures. Lieu d’échanges où l’on peut venir chercher des informations concernant le numérique).

 **Mettra en place un diagnostic des compétences** des personnes accompagnées par un conseiller médiateur en numérique ( Infos concernant le métier sur ce site : <http://www.intercariforef.org/formations/titre-professionnel-conseillereremediateurtrice-en-numerique/certification-86555.html>). Effectuer au domicile des personnes accompagnées des évaluations de leurs compétences dans le domaine du numérique. **Etablir un bilan dressant le profil des compétences**. En fonction des compétences de la personne, proposer une orientation vers des lieux et formations adaptées à ses besoins.

 **proposera des formations, initiations au numérique qui favoriseront la pair-aidance.**

Conduites en binôme par des personnes présentant des troubles psychiques ou une DI ou TSA et par un professionnel.

Ateliers à destination des personnes accompagnées. Adaptation aux différents niveaux des personnes qui participeront à ces formations. Afin de favoriser le lien social et l’inclusion des personnes accompagnées, ces ateliers se dérouleront à l’extérieur des services en lien avec des partenaires locaux (association ou services de la mairie) qui proposent déjà ce type de services. De ce fait, ces ateliers, formations seront également ouverts aux personnes extérieures du service hébergement.

 **proposera la location d’outils numériques** comme des tablettes, ordinateurs portables, montres connectées… Cela permettra de faciliter l’accès aux outils aux personnes et de tester de nouvelles technologies dans le but de réduire la fracture numérique. L’idée c’est aussi de donner envie aux personnes d’utiliser des outils numériques divers, au point de s’équiper elles-mêmes.

Location d’outils qui sera co-gérée par les professionnels du service de soutien à l’inclusion et les personnes accompagnées.

**A ce jour, recherche de financements pour avancer dans la mise en oeuvre de ce projet.**

Le service hébergement participe également au projet Num@c « *le numérique au service de l’accompagnement »* du Groupement Polycap. Il s’agit d’un **projet d’informatisation du dossier de l’usager initié en 2017**. Dans une logique inclusive, le déploiement comprend **la mise en oeuvre d’un**

**portail à destination des personnes accompagnées afin de renforcer leur droit de regard sur les informations qui les concernent.**

**FORMATION : Accessibilité qui sera favorisée par la mise en œuvre de formations** dédiées aux personnes en situation de handicap et l’installation de matériels informatiques adaptés (tablettes numériques, écrans interactifs…).

**IV. La suite …**

Ambition : Une nouvelle organisation envisagée avec peut-être mise en place en 2020 (si possible). Celle-ci donnerait place à :

• Un rattachement de tous les services à un dispositif d’accompagnement au domicile (disparition des cloisonnements des équipes foyer/résidence/SAJ/SAVS)

• Une dynamique transversale autour du parcours, de la RAPT, de l’accueil d’urgence et de l’accueil temporaire

• Le développement de la pair-aidance

• Des Thématiques « projet » autour du numérique, du développement durable, de la vie affective, de la santé mentale/santé globale et du vieillissement

• Des nouveaux outils autour de l’évaluation des besoins (le MHAVIE et l’échelle d’intensité de soutien)

**• De nouveaux métiers :**

o **Une Équipe d’évaluation :** réalise l'évaluation globale, peut demander des évaluations spécifiques. Prend en compte les habitudes de vie sur la base de l’autodétermination. Établir une relation de confiance.

o **Des coordinateurs des ressources :** savent comment faire et avec quelle intensité. Met en lien les ressources avec les besoins de soutien. A la connaissance des ressources disponibles.

o **Les ressources (humaines):** réalisent les soutiens

o **Le coordinateur du plan de soutien :** s’assure que ce qui est dit est fait, s’assure de la coordination fonctionnelle des ressources par rapport aux besoins de soutien, demande des comptes aux coordinateurs des ressources